

Département de l'Yonne

COMMUNE DE GURGY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 mars 2018

Le 8 mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du maire, Madame Aurélie BERGER.

Etaient présents : M. Jean-Luc LIVERNEAUX, Mme Magali COUM, Mme Pascalyne PELAMATTI, M. Jacques SATRE, M. Eric LENOIR, M. Norredine SAIDI, Mme Martine BARGE, Cyril CHAUVOT, M. Laurent DAVION, M. M. Guillaume GORAU.

Etaient excusés : Mme Stéphanie PEPIN, M. Didier DOUGY, Mme Nadia YABOUH, Mme Béatrice MERCIER, M. Michel PANNETIER.

Ont donné pouvoir : Mme Béatrice MERCIER à Mme Pascalyne PELAMATTI, M. Michel PANNETIER à Monsieur Jean-Luc LIVERNEAUX, Mme Stéphanie PEPIN à Mme Magali COUM.

Madame Martine BARGE est nommée **secrétaire de séance.**

I Lecture et approbation du compte-rendu du 8 février 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

II Informations générales

1. Avancement du projet de la mise en location du Central hôtel.

Monsieur Liverneaux informe l'assemblée qu'une douzaine de visites ont déjà eu lieu. Aucun dossier complet n'ayant été déposé, la date d'ouverture des plis est reportée.

Considérant que le règlement de la dotation des territoires ruraux (DETR) attribuée par la Préfecture est favorable cette année à l'attractivité des centres bourg et la rénovation des bâtiments scolaires et qu'à ce titre, la commune peut prétendre à une dotation comprise entre 30% et 70% du coût hors taxes de l'opération. Madame le maire alerte les élus sur la nécessité de déposer un dossier avant le 23 mars 2018, délai de rigueur, en Préfecture.

Elle indique qu'un conseil extraordinaire est donc programmé pour valider la demande de subvention le mardi 20 mars 2018 à 18h30.

Monsieur Eric LENOIR soulève la problématique de la distance minimum réglementaire à vérifier entre l'établissement et les écoles.

2. Escale fluviale.

Madame Pelamatti présente le bilan de la saison 2017 avec 27 117.00 € de recettes et 31 684.00 € de dépenses soit un reste à charge de 4 567.00 € pour la commune. Elle explique que la saison 2018 sera gérée de manière différente avec la présence d'un stagiaire sur 3 mois, ce qui permettra d'équilibrer le budget de cette année compte tenu la suppression des aides de type contrat d'avenir.

Elle développe les atouts parallèles de cette mission pour la commune. Le maintien des commerces, qui confirment tous la hausse de fréquentation des touristes durant la saison estivale. Cette augmentation permet de compenser la baisse de recettes des commerçants due à la fermeture des entreprises durant les congés annuels. Madame Pelamatti confirme l'unanimité des commerçants sur le maintien de ce service.

Monsieur Lenoir interroge l'assemblée sur la nécessité de maintenir un emploi sur le site. Madame le maire insiste sur le fait que l'emploi d'un stagiaire en saison permet un retour à l'équilibre budgétaire.

Madame Pelamatti expose les animations qui seront maintenues et développées à l'escale en 2018. Le réveil musculaire du dimanche matin sera renouvelé, les trois chalets seront occupés. Nous avons déjà les demandes de l'association Viniphilia, d'un fromager et des gérants du restaurant de la rivière qui souhaitent proposer de la restauration rapide à cet endroit.

3. Centenaire du 11 novembre.

Monsieur Liverneaux remarque qu'il ne s'agit pas du centenaire du 8 mai mais du 11 novembre. Madame le maire demande à l'assemblée de réfléchir aux animations qui pourraient être proposées pour animer cette journée.

4. 14 juillet 2018

Madame le maire indique que le groupe Ouest assurera la première partie de soirée, qui sera suivie d'un feu d'artifice, et que l'animation finale reste à valider. Elle rappelle que l'organisation cette année se fera autour d'un pot commun entre les associations participantes. La prochaine réunion se tiendra le 19 mars (*différée au 28 mars 2018*). Elle aura pour objet de définir le plan d'installation du site et la mission de chacun ce jour-là.

5. Rentrée scolaire 2018

Des réflexions sont en cours concernant l'organisation des écoles à compter de septembre 2018. Les 3 classes de l'école maternelle sont maintenues avec un effectif moyen estimé à 23.7 enfants par classe en maternelle et 19.8 en élémentaire.

Madame le maire présente le bilan financier des dépenses par enfant et par service en 2017 avec un coût global restant à charge de la commune de 118 000.00 € pour le scolaire (maternelle et élémentaire) et de 69 500.00 € pour le périscolaire (garderie matin et soir, restauration scolaire, centre de loisirs mercredis, petites vacances et grandes vacances, adolescents compris)

III Finances

Délibération 2018/11 : Approbation du compte administratif du budget principal 2017 et affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Martine BARGE, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame BERGER Aurélie, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, hors la présence du Maire,

MOINS la voix de Monsieur Cyril CHAUVOT qui vote contre,

MOINS la voix de Monsieur Eric LENOIR qui s'abstient,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultat reportés			13 008.71 €		13 008.71 €	
Opérations budgétaires de l'exercice	1 243 088.65 €	1 404 717.94 €	557 632.16 €	460 026.19 €	1 800 720.81 €	1 864 744.13 €
Opérations non budgétaires de l'exercice						
TOTAUX	1 243 088.65 €	1 404 717.94 €	570 640.87 €	460 026.19 €	1 813 729.52 €	1 864 744.13 €
Résultats de clôture		161 629.29 €	110 614.68 €			51 014.61 €

Besoin de financement		
Excédent de financement		51 014.61 €
Restes à réaliser	225 194.00 €	413 615.00 €
Besoin de financement des restes à réaliser		
Excédent de financement des restes à réaliser		188 421.00 €
Besoin total de financement		

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

161 629.29 €	Au compte 1068 (investissement) Excédent de fonctionnement capitalisé
--------------	---

0.00 €	Au compte 002 (fonctionnement) Excédent de fonctionnement reporté
--------	---

3° Considérant le déficit d'investissement, décide d'affecter la somme de

110 614.68 €	Au compte 001 (investissement) Déficit d'investissement reporté
--------------	---

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2018/12 : Approbation du compte de gestion du budget principal 2017.
Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

MOINS les voix de Messieurs Cyril CHAUVOT et Eric LENOIR qui votent contre.

- **DECLARE** que le compte de gestion PRINCIPAL dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

- **ADOpte** le compte de gestion de Monsieur le Receveur.

Délibération 2018/13 : Approbation du compte administratif du budget assainissement 2017 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Martine BARGE, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame BERGER Aurélie, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après en avoir délibéré, hors la présence du Maire,

MOINS les voix de Messieurs Cyril CHAUVOT et Eric LENOIR qui votent contre,

Monsieur LENOIR précise que les documents présentés ne lui permettent pas de voter en connaissance de cause.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultat reportés		299 215.41 €		60 803.95 €		360 019.36 €
Opérations de l'exercice	36 750.81 €	47 822.48 €	72 458.37 €	23 677.09€	109 209.18 €	71 499.57 €
TOTAUX	36 750.81 €	47 822.48 €	72 458.37 €	84 481.04 €	109 209.18 €	431 518.93€
Résultats de clôture		310 287.08 €		12 022.67 €		322 309.75 €

Besoin de financement

Excédent de financement

322 309.75 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement,
décide d'affecter la somme de

		Au compte 10688 (investissement) excédent de fonctionnement capitalisé
--	--	---

	310 287.08	Au compte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté
--	-------------------	---

3° Considérant l'excédent d'investissement,
décide d'affecter la somme de

	12 022.67 €	Au compte 001 (investissement) excédent d'investissement reporté
--	--------------------	--

4° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

5° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

6° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2018/14 : Approbation du compte de gestion du budget assainissement 2017

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

MOINS les voix de Messieurs Cyril CHAUVOT et Eric LENOIR qui votent contre,

- **DECLARE** que le compte de gestion budget assainissement dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

- **ADOpte** le compte de gestion de Monsieur le Receveur.

Délibération 2018/15 : Vote du taux des trois taxes directes locales

Sur proposition de Madame le maire, le Conseil Municipal,

MOINS la voix de Monsieur Cyril CHAUVOT qui s'abstient,

DECIDE pour l'année 2018 de voter les taux des 3 taxes locales à l'identique de ceux de 2017 comme suit :

Taxes	Taux communaux 2017	Taux communaux 2018
Taxe d'habitation	11.83 %	11.83 %
Taxe sur le foncier bâti	18.07 %	18.07 %
Taxe sur le foncier non bâti	45.73 %	45.73 %

Délibération 2018/16 : Vote du budget primitif de la commune 2018**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2008,

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2018,

après avoir entendu le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

MOINS les voix de Messieurs Cyril CHAUVOT et Eric LENOIR qui votent contre. Monsieur LENOIR précise qu'il désapprouve complètement les investissements inscrits parce qu'il n'a aucune lisibilité sur les documents présentés.

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
011	Charges à caractère général	430 000.00
012	Charges de personnel	600 000.00
014	Atténuation de produits	10 000.00
65	Autres charges de gestion courante	130 000.00
dont 6574	Subventions aux associations :	10 000.00
66	Charges financières	30 000.00
67	Charges exceptionnelles	30 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000.00
023	Virement à la section d'investissement	60 000.00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	1 320 000.00

Chapitre	Intitulé	Propositions
70	Produits des services et du domaine	105 000.00
73	Impôts et taxes	730 000.00
74	Dotations, subventions et participations	345 000.00
75	Autres produits de gestion courante	70 000.00
013	Atténuations de charges	50 000.00
76	Produits financiers	0.00
77	Produits exceptionnels	10 000.00
042	Opérations d'ordre entre section	10 000.00
	RECETTES DE L'EXERCICE	1 320 000.00

Chapitre	Intitulé	Propositions
16	Emprunts et dettes assimilées	130 000.00
001	Déficit constaté	110 614.68
040	Opérations d'ordre entre sections	10 000.00
041	Opérations patrimoniales	30 000.00
Opérations		
11	Bâtiments divers	271 311.00
20	Enseignement	14 464.00
30	Voirie réseaux divers	168 332.00
40	Sécurité	1 978.00
50	Maison de la jeunesse	3 000.00
60	Sports	10 579.00
70	Bibliothèque	600.00
ONA	Divers	18 566.64
2015-1	Pôle de services	2 000.00
2011-1	Escale fluviale	3 800.00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	775 245.32

en recettes :

Chapitre		
021	Virement de la section de fonctionnement	60 000.00
10	Dotations	241 629.29
13	Subventions d'investissement	89 640.03
16	Emprunts et dettes assimilées	323 976.00
040	Opérations d'ordre	30 000.00
041	Opérations patrimoniales	30 000.00
	RECETTES DE L'EXERCICE	775 245.32

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 1 320 000.00 €
- section d'investissement 775 245.32 €
- TOTAL 2 095 245.32 €

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre tous les membres présents.

A la lecture de ces éléments, Monsieur Lenoir regrette de ne pas voir plus d'investissements inscrits sur la voirie comme le demandent les administrés.

Madame le maire indique que 100 000.00 € à 150 000.00 € sont mis sur la voirie chaque année depuis 2008, que les 300 000.00 € inscrits en 2017 étaient liés aux dégâts dus aux inondations de 2016 et ont été largement subventionnés. Elle précise que la dette a diminué dans le même temps. Pour ce qui concerne la rue des pâtures, elle sera rénovée une fois le lotissement terminé.

Délibération 2018/17 : Vote du budget primitif de l'assainissement 2018

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'instruction M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007,

VU le projet de budget pour l'exercice 2017,

après avoir entendu le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

MOINS les voix de Messieurs Cyril CHAUVOT et Eric LENOIR qui votent contre,

- **ADOpte** dans son ensemble le budget d'assainissement 2017 avec les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
011	Charges à caractère général	20 000.00
67	Charges exceptionnelles	20 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	25 000.00
023	Virement à la section d'investissement	276 287.08
	DEPENSES DE L'EXERCICE	341 287.08

En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
70	Produits des services et du domaine	30 000.00
'042 (777)	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 000.00
002	Résultats de fonctionnement reportés	310 287.08
	RECETTES DE L'EXERCICE	341 287.08

En section d'investissement, les chapitres et opérations suivants en dépenses :

Chapitre	Intitulé	Propositions
20	Immobilisations incorporelles	75 000.00
21	Immobilisations corporelles	100 000.00
23	Immobilisations en cours	138 009.75
040	Opérations d'ordre entre sections	1 000.00
041	Opérations patrimoniales	20 000.00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	334 009.75

En section d'investissement, les chapitres et opérations suivants en recettes :

Chapitre	Intitulé	Propositions
001	Excédent d'investissement reporté	12 022.67
021	Virement de la section de fonctionnement	276 287.08
040	Opérations d'ordre entre sections	25 000.00
041	Opérations patrimoniales	20 000.00
10	Apports-Dotations-Réserves	700.00

	RECETTES DE L'EXERCICE	334 009.75
--	------------------------	------------

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- | | |
|----------------------------|--------------|
| • section d'exploitation | 341 287.08 € |
| • section d'investissement | 334 009.75 € |
| • TOTAL du budget | 675 296.83 € |

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

Monsieur Satre informe que le diagnostic assainissement est en cours. Des travaux seront certainement programmés à l'issue.

Délibération 2018/18 : Tarifs du restaurant scolaire pour favoriser les échanges intergénérationnels.

Madame le maire soumet l'idée de proposer l'accès au restaurant scolaire aux personnes isolées de manière à développer les échanges intergénérationnels.

Il est entendu que toute personne intéressée souhaitant déjeuner au restaurant scolaire devra s'inscrire avant le mercredi de la semaine précédant le jour du déjeuner et devra respecter les règles de fonctionnement en vigueur. L'inscription sera prise après validation du respect des capacités d'accueil du restaurant scolaire à la date souhaitée.

Considérant les tarifs actuellement appliqués au restaurant scolaire, Madame le maire propose d'appliquer le tarif de 5,00 €.

Le Conseil après en avoir délibéré,

MOINS la voix de Cyril CHAUVOT qui s'abstient,

AUTORISE l'accès au restaurant scolaire aux personnes isolées.

FIXE le prix du repas à 5,00 €.

Madame le maire précise que cette prestation sera destinée aux personnes isolées, veufs, veuves, qui bénéficient du portage de repas. Madame Coum souligne que cela leur permettra de sortir de l'isolement et de partager un moment avec les enfants.

Monsieur Lenoir se dit favorable et interroge pour savoir si des demandes existent déjà.

Délibération 2018/19 : Désignation d'un signataire pour une déclaration préalable

Madame le maire informe l'assemblée qu'elle est intéressée à titre personnel dans la délivrance d'une déclaration préalable DP 089 198 18 U 0002.

Or l'article L.422-7 du code de l'urbanisme dispose que si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom propre, soit comme mandataire, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Un membre doit donc être désigné par une délibération expresse du conseil municipal pour délivrer le permis de construire à la place du maire empêché.

Madame le maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre la décision relative à la délivrance de la déclaration préalable.

Le Conseil après en avoir délibéré,

MOINS les voix de Messieurs Cyril CHAUVOT et Eric LENOIR qui votent contre

MOINS la voix de Mme le maire qui s'abstient,

DECIDE de désigner Madame Pascalyne PELAMATTI pour prendre la décision relative à la déclaration préalable DP 089 198 18 U 0002 ainsi que les autres actes relatifs au dossier

IV Questions diverses

Monsieur Satre expose le projet en cours de restructuration de l'école avec la démolition de l'ancien restaurant scolaire et la création du nouveau à l'intérieur de l'école élémentaire.

Pour ce qui concerne la maternelle, un dortoir, trois salles de classes et un espace de bureau confortable pour les ATSEM sont prévus.

Les quatre propositions de l'agence territoriale départementale sont les suivantes :

- Développement de l'ensemble du groupe scolaire sur l'école élémentaire
- Développement de l'ensemble du groupe scolaire sur l'école maternelle
- Construction d'un nouvel ensemble scolaire vers le pôle sportif
- Maintien et restructuration des bâtiments existants

Les élus ont retenu la quatrième proposition qui était la moins coûteuse. Cette hypothèse a fait l'objet d'un échange avec les enseignants.

Les délais de dépôt des demandes de subventions sont très courts, 20 mars pour certaines, 23 mars pour la dotation d'équipement des territoires ruraux favorable dans son règlement 2018 à financer ce type de dossier.

Un second conseil municipal est donc prévu le 20 mars afin de formaliser ces demandes.

Monsieur Satre ajoute que le projet attractivité du centre bourg inclut également l'aménagement et la sécurisation du carrefour, le central hôtel, l'aménagement de la grange annexe en bibliothèque, et un à deux logements au dessus de la friperie. Le tout étant en cours de chiffrage.

Monsieur Lenoir est très gêné par le fait que ce projet soit entrepris deux ans avant la fin du mandat. Considérant la vétusté des locaux actuels, Monsieur Satre répond que la création d'un restaurant scolaire est une question de sécurité pour les enfants.

Monsieur Chauvot remarque qu'il aurait été mieux de le mettre en œuvre en début de mandat et suppose qu'il s'agit d'une stratégie de réélection.

Madame le maire rétorque que les dotations d'équipement des territoires ruraux avaient depuis quelques années écartées les écoles des dossiers subventionnés alors que cet axe est prioritaire en 2018 et qu'il existe donc une opportunité budgétaire à saisir.

Monsieur Lenoir est d'accord avec le projet mais regrette qu'un dossier d'une telle envergure soit engagé en fin de mandat et que d'autres aient à le récupérer sans l'avoir choisis.

Monsieur Satre rappelle que les élus ont acté le 14 novembre 2017 l'amélioration des carrefours rue de l'Île Chamond. Ce projet a été mis en attente en raison d'un chevauchement avec le dossier de rénovation des canalisations par la communauté de l'Auxerrois. Il est donc pertinent d'attendre la réfection des canalisations avant de procéder à la sécurisation des carrefours. Ce dossier est reporté fin 2018. Les travaux de l'impasse de l'Abbaye seront intégrés à cette consultation.

Monsieur Satre présente le projet relatif au carrefour devant les écoles. L'idée est de faire un rétrécissement à l'entrée de la place de manière à provoquer un alternat de circulation, c'est la seule solution pour permettre de réaliser de vrais trottoirs.

Monsieur Lenoir indique que la traversée devant l'école est difficile et dangereuse. Monsieur Satre répond que l'ATD propose ici un sens unique, soit un rétrécissement de la voie, l'implantation d'un stationnement minute, et une limitation à 20 km/heure.

Monsieur Gorau souhaiterait avoir un comparatif exhaustif sur 4 à 5 années budgétaires afin d'avoir plus d'éléments lors du vote des budgets. Il est favorable à une meilleure maîtrise du fonctionnement afin de permettre plus d'investissements.

Monsieur Liverneaux rapporte les questions de Monsieur Pannetier qui lui a confié un pouvoir pour cette séance :

- Un appel aux bénévoles pour le semi marathon de Monéteau qui se déroulera le 29 avril.
- Quel sera l'impact de la suppression de la taxe d'habitation sur notre budget ?
- Le bilan financier comparatif des 4 dernières années sur le budget de fonctionnement.
- Un état des subventions aux associations.

Madame Pelamatti a rencontré Monsieur Vitellius, commandant du SDIS de l'Yonne concernant la création d'une section de jeunes sapeurs pompiers décidée au conseil municipal de janvier 2018. Le SDIS est prêt à mettre les moyens nécessaires mais il faut que des encadrants, pompiers volontaires, se mobilisent. Huit jeunes seront sélectionnés pour créer cette section. Le recrutement aura lieu les 21 et 22 avril 2018. L'âge minimum retenu pour cette sélection est fixé à 13 ans, les plus jeunes étant par expérience trop jeunes.

Monsieur Chauvot demande où en est la procédure relative à la clôture située à l'angle de la rue de la procession.

Madame le maire indique que Gurgy est à présent en RNU, Règlement National d'Urbanisme, ce qui impose beaucoup de contraintes au pétitionnaire.

Monsieur Lenoir informe que les administrés protestent contre les pots de fleurs installés sur la voirie qui ont pour objet de freiner la vitesse des véhicules.

Monsieur Chauvot évoque la polémique Facebook au sujet des trous dans la voirie et indique qu'il est aberrant de faire de l'enrobée lorsqu'il gèle.

Monsieur Chauvot souhaite connaître les dépenses en éclairage public du stade de foot, il trouve que l'association du foot coûte cher à la commune. Il remarque qu'il n'y a plus personne en commission communication et interroge sur les raisons de cet absentéisme.

Il a demandé le devis de Ouest, retenu pour le 14 juillet, et regrette qu'il soit impossible de l'obtenir. Il indique que des élus ont communiqué sur les polémiques internes au conseil auprès de prestataires, propos qui lui ont été rapportés. Il demande aux élus d'être plus droits et discrets.

Pour ce qui concerne les économies, il indique que la baisse des indemnités de l'ensemble des élus serait une source d'économies et ne comprend pas pourquoi trois délégations ont été retirées alors que Madame Pelamatti, qui avait demandé le retrait de la sienne, en bénéficie toujours.

Madame le maire explique que les délégations ont été établies pour des missions définies et qu'elle s'était engagée à les réviser tous les trois ans. Les délégations dont les missions perdurent sont maintenues.

Monsieur Lenoir relève que le maire et les adjoints pourraient malgré tout revoir leurs indemnités à la baisse de manière à montrer l'exemple. Il remercie Monsieur Satre de ses comptes-rendus de réunions travaux qu'il lit systématiquement et qui lui permettent de suivre l'avancée des dossiers.

Il dénonce la nouvelle organisation du 14 juillet qu'il estime être « du grand m'importe quoi ». Il demande s'il peut avoir accès aux documents administratifs et financiers de la commune. Madame le maire lui confirme ce droit.

Monsieur Lenoir souhaite pouvoir relire les comptes-rendus des réunions auxquelles il participe avant qu'ils soient diffusés.

Il se dit impressionné que le budget 2018 soit voté avec aussi peu de lisibilité.

Madame Barge remarque que les éléments financiers sont étudiés en amont et présentés en commission finances. Elle regrette qu'aussi peu de personnes s'investissent et y participent. Elle indique que le budget de fonctionnement sera particulièrement surveillé et remercie Nathalie Sevestre pour le travail réalisé par les services.

Monsieur Chauvot insiste sur le fait que ce n'est pas le moment d'augmenter les dépenses.

Madame le maire donne la parole au public.

Monsieur Jean-Michel Tison se présente en qualité d'habitant de Gurgy depuis 26 ans et demande que les personnes soient mieux respectées lors des interventions des élus dans les rues. Il s'étonne que le site de l'escale fluviale soit tenu par un agent et non par une barrière, ce qui coûterait moins cher.

Madame le maire explique que l'installation d'une barrière n'est pas envisageable du fait que le terrain n'appartienne pas à la commune mais à Voies Navigable de France (VNF). Elle fait remarquer le rôle et l'importance de l'agent d'accueil qui entretient le site, mais également accueille, renseigne et oriente les touristes.

Monsieur Tison revient sur les problématiques d'entretien du chemin de Néron. Madame le maire indique que les travaux seront inscrits lorsque la rue des pâtures sera terminée.

Monsieur Lenoir réagit et observe que les gens sont en colère à ce sujet et n'hésiteront pas à porter plainte si l'un d'entre eux se casse une jambe ou pour tout autre type de sinistre lié à l'état de la chaussée.

Monsieur Beaujean s'adresse à Madame Barge et rappelle qu'il a demandé depuis le début de ce mandat à faire partie de la commission finances comme par le passé. Selon lui, le budget 2018 est nébuleux et il serait incapable de voter un budget selon les informations présentées ce soir.

Monsieur Beaujean sourit à l'idée que le pont que les élus souhaitent aujourd'hui rétrécir, avait été élargit avec l'aide des sablières à l'époque où il faisait partie de la municipalité.

Monsieur Lenoir intervient au nom de l'association Sunlight au sujet de l'organisation du 14 juillet 2018. Il a soumis deux variantes dans la proposition de prestation pour cette manifestation. Il est pour lui inconcevable que les administrés de Gurgy paient aujourd'hui une prestation qui auparavant était gratuite.

Monsieur Satre répond qu'il est également inconcevable qu'une seule association récupère les bénéfices de la buvette de cette manifestation alors que d'autres associations participent et s'investissent sans percevoir la moindre recette.

Monsieur Tison s'est renseigné auprès de la commune d'Héry pour connaître leur organisation lors de ce type de manifestation. La commune avance les fonds pour l'alimentation et une association est désignée chaque année par rotation sur l'ensemble des associations participantes pour tenir la buvette et en récupérer les bénéfices.

Madame Coum connaît une commune qui se charge de l'animation et délègue les stands aux associations avec une banque commune de vente de tickets.

La séance est levée à 21h45.